

AVIS n°2022-24

Dénomination : Evaluation du plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Landes de Monteneuf

Demandeur : RNR des Landes de Monteneuf

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande :**

Evaluation du plan de gestion 2016-2022 de la RNR des Landes de Monteneuf.

- **Remarques de fond et de forme :**

Le plan de gestion initialement prévu sur la période 2016-2020 a été prolongé sur la période 2020-2022 après avis du CSRPN. Ceci permet de caler l'élaboration du nouveau plan de gestion à la demande de renouvellement de classement de la réserve, prévu en 2023.

L'évaluation, obligation réglementaire pour le RNR, consiste « à mesurer les effets engendrés par la gestion du site en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques mis en œuvre ont produit les résultats attendus au vu des responsabilités du site. »

L'avis du CSRPN s'attachera ici à évaluer les effets engendrés par la gestion sur les patrimoines naturels et géologiques de cette réserve. Cet avis fait suite à une visite de la réserve par les deux rapporteurs en présence des gestionnaires le 27 avril 2022.

Sur la forme, le document est bien présenté et très clair. La proposition de présentation en trois parties : méthode, résultats, discussion permet aux rapporteurs une lecture simplifiée de cette évaluation.

Nous noterons que le plan de gestion 2016-2020 a été élaboré avant la sortie du nouveau guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels protégés (OFB, 2018), ce dernier appuyant fortement la méthodologie sur les aspects d'évaluation tout au long de la vie du plan de gestion.

Ainsi, pour évaluer les opérations, le gestionnaire a utilisé les « indicateurs de gestion » associés à chacune d'elle. Il a de nouveau utilisé ces indicateurs de gestion pour évaluer les objectifs opérationnels et non pas des indicateurs de pression comme le préconise la nouvelle méthode. Pour les objectifs à long terme, des indicateurs d'état ont bien été utilisés, ces derniers étant classés en trois catégories (mauvais, moyen, bon).

Le prochain plan de gestion devra s'attacher dans son élaboration à bien décliner l'ensemble des indicateurs (état, pression, résultat/réalisation) et leur interprétation dès la rédaction du document pour faciliter l'évaluation de la gestion du site en insistant bien sur les facteurs d'influence et pressions qui pèsent sur le site et qui pourront être levés.

L'évaluation présentée dans ce rapport est beaucoup basée sur la réalisation des opérations et manque d'interprétation des pressions qui pèsent sur la réserve et des actions mises en œuvre pour

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

lever ces pressions. Mais ceci s'explique par la sortie de la nouvelle méthodologie postérieure à la rédaction du plan de gestion 2016-2020.

A la lecture du rapport on peut s'interroger sur la formulation d'objectifs opérationnels parfois très proche de formulation d'opérations. Un travail sur les facteurs d'influence et les pressions facilité la rédaction des objectifs opérationnels venant contrecarrer ou faciliter les pressions négatives ou positives pesant sur la réserve. Ce travail devra être mené pour l'élaboration du prochain plan de gestion. Les deux gestionnaires étant formés à la nouvelle méthodologie, ce travail sera d'autant plus facilité.

Concernant les résultats obtenus sur les suivis de populations de telle ou telle espèce ou habitat, une comparaison avec d'autres sites naturels protégés serait intéressante. De même s'appuyer sur des références bibliographiques aiderait également à l'interprétation des résultats.

- **Discussions :**

Les résultats présentés semblent démontrer d'une gestion qui permet au site de prendre une bonne trajectoire. La restauration de quelques hectares de landes va dans le sens de la préservation des enjeux de conservation identifiés, notamment l'enjeu « oligotrophie, habitats et espèces associés » qui est l'enjeu de conservation majeur sur cette réserve. La majorité des opérations ont été mises en œuvre sur ces 6 années et les objectifs opérationnels ont eux aussi été atteints dans leur majorité. Un travail sur le patrimoine géologique doit être poursuivi.

L'intégration de la réserve dans les politiques du territoire est quant à lui un objectif à long terme qui devra demander encore des efforts mais qui est engagé. Le travail sur la préservation foncière doit être également poursuivi.

Le point noir reste l'étang de Quéhéon, sur lequel une étude socio-écologique va être lancée très prochainement. L'objectif de cette étude est de trouver des solutions techniques pour permettre un marnage de cet étang et que cette gestion soit acceptée localement. Ces actions feront partie du prochain plan de gestion.

On peut noter un manque de temps à dédier aux enjeux d'accueil du public.

- **Synthèse et conclusion :**

Avis favorable pour l'approbation de cette évaluation du plan de gestion 2016-2020 de la RNR de Montheuef.

L'élaboration du second plan de gestion devra s'appuyer totalement sur la nouvelle méthodologie et un travail important sera à consacrer à la définition des facteurs d'influence et des pressions sur la réserve mais aussi des différents indicateurs pour faciliter l'évaluation du futur document tout au long de sa vie et en phase finale.

AVIS :

FAVORABLE [x]
FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS []
DEFAVORABLE []

Fait le 28 mai 2022

Signature : **Jean-François Lebas**
et Bernard Clément